Image not found or type unknown

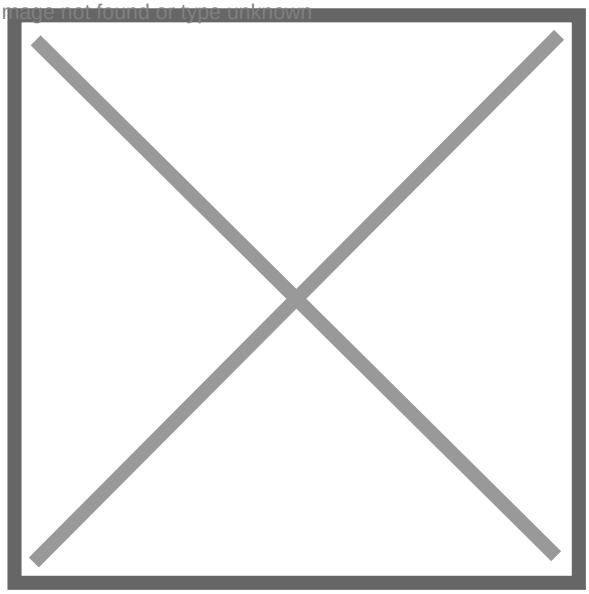

Conditions rupture cdd de 3 ans?

Par **gaelle11111**, le **25/01/2013** à **01:03**

Bonjour,
j'ai signé un contrat à durée déterminée de 3 ans qui se termine normalement fin décembre 2013...mon conjoint (qui n'a pas d'emploi depuis 5 mois) et moi envisageons de nous installer en tant qu'exploitants agricoles. Puis-je rompre mon CDD plus tôt que prévu? j'ai cru comprendre que l'on peut rompre un cdd si l'on a un cdi est-ce que ça peut s'appliquer à mon cas. quelles sont les conditions (préavis...)? les conséquences? quelqu'un m'a dit que je devrais peut-être rembourser les salaires des mois restants à faire car mon contrat est lié à une convention entre l'association qui m'embauche et un organisme financeur...est-ce vrai?
merci de vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés